



**PRÉFET  
DES YVELINES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet du Préfet  
Direction des sécurités  
Service interministériel de défense et protection civile

VERSAILLES, le 15 décembre 2021

Le préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires du département.

**Objet : adaptation de la posture VIGIPIRATE « hiver 2021 - printemps 2022 ».**

La posture VIGIPIRATE « hiver 2021 - printemps 2022 » a été approuvée par le premier ministre.

La menace restant durablement élevée, l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « **sécurité renforcée – risque attentat** ».

Cette adaptation entre en vigueur à compter du 15 décembre 2021 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Elle met l'accent sur :

- La sécurité des grands espaces de commerces, des lieux de rassemblements, tels que les marchés de Noël et les lieux de culte, marqués par une forte affluence lors des fêtes de fin d'année ;
- La sécurité des événements de la présidence Française de l'Union Européenne (PFUE) et des élections nationales ;
- La sécurité des sites touristiques et des transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires ;
- La sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités), avec une attention particulière sur les établissements de santé, médicaux sociaux et sociaux, ainsi que la sécurité des sites de production, de stockage et de distribution des produits de santé, ainsi que des lieux de vaccination.

Ces mesures s'ajoutent aux déclinaisons locales sur la sécurité :

- Aux abords des organes de presse, des lieux de culte, des bâtiments officiels, des locaux relevant du ministère de la justice, des lieux culturels (salles de spectacle, rassemblements festifs), ainsi que les commissariats de Police et brigades de gendarmerie.

Je vous rappelle également que vous pouvez consulter le livret Vigipirate en ligne sur le site de la préfecture :

<https://www.yvelines.gouv.fr/content/download/22769/135589/file/Livret%20Vigipirate%20LIVRET%20version%202020%20V2.0.pdf>

Ce dernier présente le plan Vigipirate en détails et expose quelques exemples de moyens de prévention qui peuvent être mis en œuvre.

Je vous invite à diffuser ce livret aux organisateurs d'événements, et plus largement, au grand public.

Je vous remercie pour votre implication dans la mise en œuvre de ces mesures, pour laquelle mes services se tiennent à votre entière disposition.

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Thomas LAVIELLE